



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_030_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Ingrid LORIDANT représentée par Colette NOURRY, Gaëtane DELATTRE représentée par Dominique LEFEBVRE

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Marc CLABAUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de la participation aux frais de formation BAFA/BAFD d'un jeune de l'entente de l'ALSHI des Vals du Sud

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La délégation de la gestion de l'Accueil de Loisirs a été transférée à la structure associative "Les Francas"

Cette gestion se fait sur la même base ; le pilotage des tarifs et les choix politiques sont gérés par les élus de l'entente et priorité est donnée à l'embauche des jeunes des communes.

Seul changement, la prise en charge de la moitié, à hauteur de 250,00€, des frais de formation BAFA/BAFD, n'est pas assurée par Les Francas.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, au nom de la commune, pour l'ALSHI des Vals du Sud, la prise en charge de la moitié, à hauteur de 250,00€, des frais de formation BAFA/BAFD, pour l'ensemble des jeunes des communes de l'entente qui en feraient la demande, sous condition d'assurer sept semaines d'animations pour l'ALSHI des Vals du Sud.

La prise en charge se fera rétroactivement à partir 7 mars 2023, date de la signature de la convention avec les Francas, pour l'ensemble des jeunes de l'entente qui auraient avancé l'ensemble de leurs frais de formations BAFA ou BAFD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de valider la prise en charge de la moitié du coût de formation BAFA ou BAFD, pour l'ensemble des jeunes de l'entente qui auraient avancé la totalité des frais et ce à hauteur de 250,00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND

Date de transmission de l'acte: 15/12/2025

Date de reception de l'AR: 15/12/2025

062-216208694-DE_030_2025-DE

A G E D I